

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

Paraît douze fois par an

N° 493

Prix de l'abonnement: 40 francs (26 euros). Compte de chèques postaux: Lausanne 10-3056-2. Octobre 2007

«Parler la langue du puissant du jour est pour certains défaitistes le signe de leur soumission au vainqueur. Mais renier sa langue [...] montre l'étendue de la volonté des milieux «atlantistes» d'imposer leur vision du monde et leur langue, l'anglo-américain, à tous.»

(Marc Favre d'Echallens)

Errements

«A la relance, il a exploité pleinement les errements de son adversaire pour signer un succès convaincant» nous apprend un message Teletext sur TSR1.

Le détournement de sens qui fait du mot *errements* (n.m.pl.) un synonyme d'*erreur* s'observe de plus en plus.

Dérivé du verbe *errer* «aller au hasard, marcher à l'aventure, sans but précis» *errements* qualifiait d'abord les manières habituelles d'agir, bonnes ou mauvaises, la façon dont une affaire est conduite. Employé le plus souvent aujourd'hui dans un sens péjoratif: retomber dans les errements du passé, dans une routine plus ou moins blâmable.

Confondre *erreur* et *errements* est donc... une erreur.

(*Défense du français*, n° 493, octobre 2007)

Expectation

Un vocable français ne saurait acquérir quelque prestige aux yeux des pédants que s'il se pare d'un vernis d'américanisme. Ainsi en est-il du mot bien français (attesté vers 1350) *expectation*. Tombé quelque peu en désuétude, il revient à la mode après un toilettage yankee, pour dire exactement ce qu'il signifiait à l'origine: *attente, espérance*. «*La grande expectation du public a été heureusement terminée*» (Bossuet).

En médecine, l'*expectation* désigne une méthode consistant à observer le cours d'une maladie en n'utilisant contre elle que des moyens hygiéniques, laissant agir les défenses naturelles sans chercher à les modifier.

(*Défense du français*, n° 493, octobre 2007)

«Franchising»

Ce terme désigne le fait, pour une entreprise, de concéder à des entreprises indépendantes, en contrepartie d'une redevance, le droit de se présenter sous leur raison sociale et leur marque pour vendre des produits ou services. Ce contrat s'accompagne généralement d'une assistance technique.

Certains inconditionnels du «tout anglais» s'obstinent à employer cet anglicisme à la place du mot français *franchisement* recommandé par le Conseil supérieur de la langue française, selon l'arrêté paru au *Journal officiel* du 22 septembre 2000 et désormais adopté par le Dictionnaire de l'Académie française et tous les dictionnaires usuels.

(*Défense du français*, n° 493, octobre 2007)

Français

Ce mot est familier à tous les lecteurs de *Défense du français*. Il désigne «ce français émaillé de vocables britanniques, que la mode actuelle nous impose» (M. Rat).

On attribue à Etienneble ce mot-valise popularisé par le titre de son ouvrage *Parlez-vous français ?* Il n'en a été, en réalité, que le propagateur.

Selon certaines sources (dont Etienneble lui-même) le mot aurait été mentionné pour la première fois dans le titre d'un article de Maurice Rat «Français ou français ?» (*France-Soir* du 26 septembre 1959). Origine contestée par l'écrivain-journaliste Roger Minne, qui s'en attribue la paternité.

«Le français n'est pas une sorte d'épiphénomène passager, il atteint la langue en profondeur, non seulement en imposant un vocabulaire et des tournures inassimilables, mais aussi et surtout en coupant la veine créatrice de la langue française» (*Tendances*, avril 1970)

(*Défense du français*, n° 493, octobre 2007)

«Frisbee»

Pourquoi, dès que se développe une nouvelle activité sportive, faut-il aussitôt l'affubler d'un nom anglo-américain? C'est le cas de «*Frisbee*» (marque déposée) qui désigne un petit disque en plastique, légèrement bombé, qui plane quand on le lance en lui imprimant un mouvement de rotation. Par extension: jeu pratiqué avec ce disque.

La traduction française retenue par le Grand Dictionnaire terminologique québécois de la langue française est *disque volant*, correspondant à l'anglais *flying disc*.

(*Défense du français*, n° 493, octobre 2007)

«Implémentation»

Ce néologisme, implanté récemment dans le langage de l'informatique, et adopté d'emblée par le Petit Robert, n'est pas reconnu par le Petit Larousse.

Du verbe anglais *to implement* «mettre en œuvre, en pratique: exécuter, réaliser» *implémenter* signifie réaliser la *phase finale d'élaboration* d'un système qui permet au matériel, aux logiciels et aux procédures d'entrer en fonction. Il convient de ne pas utiliser le terme *implémenter* comme synonyme d'*implanter* appliqué à un logiciel (*J.O.* du 16.9.1889). *Implanter* désigne l'installation d'un logiciel ou d'un sous-système donné en réalisant les adaptations nécessaires à leur fonctionnement dans un environnement défini.

En français: *réalisation, élaboration, adaptation, implantation; mise en place, en œuvre, en application*, etc.

(*Défense du français*, n° 493, octobre 2007)